



**COMMUNE DE MORTHOMIERS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**06 juin 2024**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 mai deux mil vingt-quatre, s'est réuni en réunion ordinaire le six juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, sous la présidence de M. Fabrice ARCHAMBAULT, Maire.

**Étaient présents :** Fabrice ARCHAMBAULT, Estelle BAIN, Alexandre BEDON, Rémi CHABANNE, Isabelle FERRIER, Philippe FROMION, Sandrine LEZIAN, Chantal METIVIER, Julie TORRES, Isabelle BERLIN, Jean-Charles TAMAYO, Guillaume PORCHER.

**Absents excusés :** Philippe COLDITZ, Elisabeth MORCHOINE

**Pouvoirs :** Philippe COLDITZ donne pouvoir à Estelle BAIN  
Elisabeth MORCHOINE donne pouvoir à Fabrice ARCHAMBAULT

Rémi CHABANNE est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024 est adopté et ce à l'unanimité.

**202466-1 - Bourges Plus : Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelable (ZAENR)**

La Direction Départemental des Territoires et la Communauté d'Agglomération de Bourges ont fait part à la mairie de Morthomiers qu'il y avait une erreur de zonage sur la délibération n° 2023128-1 du 8 décembre 2023. Monsieur le maire explique donc qu'il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.

**Cette nouvelle délibération remplace pour erreur matérielle la délibération N° 2023128-5 du 19 décembre 2023.**

**2023128-1-Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR)**

Dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables (APER), les communes ont pour mission d'identifier des zones d'accélération favorables à l'accueil d'installation renouvelable.

Les zonages proposés suivants les énergies sont les suivants :

Énergie	Zonage
La géothermie	Sur la totalité du territoire
Le bois Énergie	
Les réseaux de chaleur	
Le solaire thermique et le photovoltaïque sur structure	Sur la totalité de la zone U Sur les bâtiments agricoles construits et à venir
Le solaire photovoltaïque au sol	Sur la zone IN

Les principaux effets sur les projets contenus dans une zone d'accélération :

→ Accélération de l'instruction des dossiers

→ Différents bonus en lien avec la vente de l'énergie produite (tarifs plus avantageux, flexibilité sur le contrat de vente, ...)

Les Zones d'Accélération **ne** sont **pas**... :

•Un accord automatique de la Commune pour les projets

→ Les porteurs sont toujours tenus de présenter leurs projets aux Communes et à l'Agglomération qui peut être favorable ou défavorable au projet.

•Une autorisation réglementaire pour l'implantation d'un projet

→ Le PLUi reste le document de référence en matière d'Urbanisme.

•Une dérogation aux instructions habituelles des projets

→ Il s'agit seulement de réduire certains délais administratifs.

Afin de mener une planification énergétique en accord avec les possibilités et projets des territoires ainsi que ses habitants, un avis de concertation a été publié sur le site internet, sur le panneau d'affichage et un mail a été envoyé à la chambre d'agriculture et ce du 27 novembre au 7 décembre 2023.

Aucune remarque n'est arrivée en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité le remplacement de la délibération n° **2023128-1 du 8 décembre 2023**

Pour : 14

### **2024066-2- Emplois saisonniers**

---

Afin de faire face à un surplus de travail au service technique, monsieur le maire propose de créer un poste à temps complet d'adjoint technique d'une durée de huit semaines par période de deux semaines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité la création d'un poste à temps complet d'adjoint technique d'une durée de huit semaines par période de deux semaines.

Pour : 14

### **202466-3 - Renouvellement contrat Berger Levraut Segilog**

---

Monsieur le Maire fait part de la nécessité de reconduire le contrat d'acquisition de logiciels et prestations de service (contrat de service Bles BL connect) du secrétariat de mairie. Le contrat arrive à échéance le 30 juin 2024.

Il explique qu'il s'agit des logiciels de comptabilité, ressources humaines, état-civil, recensement militaire, élection. Monsieur le Maire propose la reconduction pour trois ans de ce contrat suivant les modalités suivantes :

#### **Des versements annuels « droit d'utilisation »**

- Pour la période du 01 juillet 2024 au 30 juin 2025 : soit 2 871.00 euros HT
- Pour la période du 01 juillet 2025 au 30 juin 2026 : soit 2 871.00 euros HT
- Pour la période du 01 juillet 2026 au 30 juin 2027 : soit 2 871.00 euros HT

#### **Des versements annuels « maintenance, formation » :**

- Pour la période du 01 juillet 2024 au 30 juin 2025 : soit 319.00 euros HT
- Pour la période du 01 juillet 2025 au 30 juin 2026 : soit 319.00 euros HT

- Pour la période du 01 juillet 2026 au 30 juin 2027 : soit 319.00 euros HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité la proposition de renouveler le contrat SEGILOG-BERGER LEVRAULT et autorise le Maire à le signer.

**Pour : 14**

## **2024066-4 - LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**

---

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil qu'afin de pouvoir obtenir des subventions, il est nécessaire de prendre une délibération concernant le Plan Climat Air Energie Territorial.

Il donne lecture du projet de partenariat ci-dessous et fait part aux membres des projets déjà réalisés sur la commune et des projets en cours.

### **Contribution de la commune de Morthomiers à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial de Bourges Plus**

La communauté d'agglomération de Bourges a adopté son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) le 2 décembre 2021. C'est un projet partenarial qui comprend 89 opérations à mettre en œuvre sur la période 2021-2026.

Bourges Plus ne peut agir seule sur son territoire pour lutter contre le dérèglement climatique et pour la transition écologique. Compte-tenu des enjeux et des changements que cela demande dans les modes de vie, les activités, l'urbanisme, les façons de produire et de consommer, l'implication volontariste des communes aux côtés de l'Agglomération est indispensable.

Le PCAET se fixe les objectifs suivants à l'horizon 2030 :

- Diminuer de 20% la consommation d'énergie du territoire par rapport à l'année 2012 ;
- Diminuer de 47% les émissions de gaz à effet de serre du territoire par rapport à l'année 2012 ;
- Porter à 33% la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique totale ;
- Diminuer les émissions de polluants atmosphériques à effet sanitaire conformément aux objectifs du Plan national de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA).

Pour atteindre ces objectifs, le Plan Climat est structuré autour de 5 axes :

1. Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire ;

2. Viser l'autonomie énergétique par la rénovation du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables ;

3. Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilités et l'adaptation du territoire ;

4. Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée ;

5. Faire de l'exemplarité de BOURGES PLUS et des communes un levier de mobilisation du territoire.

Bourges Plus animera un réseau des acteurs engagés dans la mise en œuvre du Plan Climat. Ce réseau permettra de suivre le PCAET mais aussi de partager les bonnes expériences des communes, de faciliter la coopération pour mettre en œuvre des actions et communiquer sur des actions communes.

### **LES ACTIONS DEJA REALISEES PAR LA COMMUNE DE MORTHOMIERS :**

#### **Revitaliser les centres-villes et les centres-bourgs :**

- Fête de l'écologie (nettoyons la nature)

#### **Accompagner et sensibiliser les habitants aux économies d'énergie :**

- Organisation d'une balade thermographique

#### **Promouvoir les productions biologiques et locales auprès des consommateurs :**

- Accueil d'un bar itinérant utilisant des produits locaux, panier gourmand le vendredi

### **LA CONTRIBUTION DE LA COMMUNE DE MORTHOMIERS A LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET**

Sur la période 2023-2025, la commune s'engage à mettre en place les actions suivantes :

<b>1. Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire</b>	N° action PCAET
Travail continu de végétalisation du centre-bourg	1.2.3
Optimiser l'éclairage public	1.3.2
<b>2. Viser l'autonomie énergétique par la rénovation du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables</b>	N° action PCAET
Stimuler le développement du photovoltaïque	2.8.2
Isolation de l'école	2.8.2
<b>4. Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée</b>	N° action PCAET
Utiliser le levier de la commande publique pour intégrer plus de produits locaux et/ou biologiques dans les repas des établissements scolaires	4.2.4

#### **A travers cette délibération, la commune de Morthomiers s'engage à :**

- Nommer au moins un référent Climat-Air-Energie parmi ses élu.es ou dans ses services ;
- Participer aux réunions de travail liées au PCAET de Bourges Plus (comité technique, de pilotage etc.) ;
- Contribuer à la mise en œuvre du PCAET de Bourges Plus en réalisant les opérations mentionnées ;
- Promouvoir le PCAET auprès de ses partenaires ;
- Participer au suivi du PCAET, notamment en transmettant régulièrement les résultats des actions réalisées.

**De son côté, Bourges Plus s'engage à :**

- Valoriser et faire connaître les actions menées par la commune et concourant aux objectifs du PCAET ;
- Animer et coordonner la mise en œuvre et le suivi du PCAET ;
- Soutenir la mise en œuvre d'actions collectives, intéressant plusieurs communes.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux présents si l'un d'entre eux est intéressé pour être référent climat, en l'absence de réponse favorable, il propose d'être le référent Climat-Air- Energie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité le projet de partenariat avec l'Agglomération de Bourges Plus sur la contribution de la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial de Bourges Plus et la nomination de Fabrice ARCHAMBAULT comme référent Climat.

**Pour : 14**

**2024066-5 - Renouvellement de l'adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement**

---

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public qui a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental.

Philippe FROMION rappelle que ce service peut-être utilisé par les administrés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité la proposition de renouveler l'adhésion au CAUE du Cher et autorise le Maire à la signer.

**Pour : 14**

**2024066 - 6 - Attribution d'une subvention**

---

Mme la Première Adjointe a fait part avant la réunion de la demande de subvention pour la fête de la musique du 22 juin 2024.

Organisation de la fête de la musique : 1 250 euros pour l'association de la GYM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité la proposition

**Pour : 14**

**2024066 -7- ATELIER – 111**

---

Le contrat d'acquisition du site internet de la mairie de Morthomiers arrive à son terme au 01 juillet 2024.

Monsieur le Maire propose la reconduction pour cinq ans de ce contrat aux mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité la proposition de contrat ATELIER 111 et autorise le Maire à le signer.

Pour : 14

### 2024066 - 8- Animations bibliothèque : demande de subvention Association Les Amis des Bibliothèques du Cher pour le projet « Tour des contes »

Monsieur le Maire donne la parole à Isabelle FERRIER, responsable de la bibliothèque.

Elle fait part au conseil municipal que l'Association « Les Amis de la Bibliothèques du Cher » s'est donnée pour but d'aider les bibliothèques des communes adhérentes.

Le projet « Tour des contes » a déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès de La Médiathèque Départementale du Cher à hauteur de 50% sur 537.00 euros.

Suite à une réunion au sein de l'association « les Amis de la Bibliothèque du Cher », Isabelle Ferrier informe le conseil municipal qu'il est possible d'obtenir une autre subvention pour le projet « Tour des Contes ». Le montant de l'aide est fixé à 50% de la dépense réelle réalisée d'un montant maximum de 300 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité la demande de subvention auprès de l'association Les Amis des Bibliothèques du Cher.

. Pour : 14

### 2024066 - 9 - Office Nationale des Forêts : proposition des coupes de l'exercice 2024

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Matthieu GOUPIL de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2024 présenté ci-après
- Demande à l'Office Nationale Des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites,
- Pour les coupes inscrites, précise leur mode de commercialisation

#### ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle	Nature de la coupe <sup>1</sup>	Volume présumé réalisable (m3)	Surf (ha)	Coupe réglée (oui/non)	Décision du propriétaire <sup>2</sup>	Mode de commercialisation			
						Vente sur pied	Bois façonnés		Délivrance pour l'affouage (houppiers et bois de qualité chauffage)
							Appel d'offres	Gré à gré - contrats	
3_1	TS	80	1.59	Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		X
7_2	TS	5	0.30	Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		X

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité

<sup>1</sup> Nature de la coupe : AMEL amélioration ; AS sanitaire, EM emprise, IRR irrégulière, REG Régénération, SF Taillis sousfutaie, TS taillis simple, RA Rase

<sup>2</sup> Décision du propriétaire : Inscription/Report/Suppression

Mode de délivrance des Bois d'affouages :

Les bois d'affouage, houppiers, taillis et arbres de qualité chauffage, seront délivrés sur pied au prix de 8 euros le stère.

Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

M. le Maire ou son représentant assistera au martelage des parcelles n° 3 et 7

**Pour : 14**

### **20240606 - 10 - Office Nationale des Forêts : Désignation nouveau garant de la bonne exploitation des bois**

---

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur Matthieu GOUPIL de l'Office National des Forêts.

Il convient de désigner un nouveau garant de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide et ce à l'unanimité la proposition de nommer Fabrice ARCHAMBAULT comme nouveau garant, sont actuellement déjà garants : Isabelle BERLIN et Philippe FROMION.

**Pour : 14**

### **Questions diverses**

---

Monsieur le maire fait part des requêtes d'Elisabeth MORCHOINE concernant la remise en fonction de la fontaine à eau au city parc et le fleurissement des trottoirs de la commune.

Isabelle BERLIN évoque le besoin de faucher plus souvent aux abords des jardins.

Ces deux derniers sujets seront évoqués à la commission de l'environnement.

Sandrine LEZIAN informe que certains administrés mettent de l'enrobée devant chez eux sur les trottoirs.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux doivent faire l'objet d'une autorisation auprès de la mairie et qu'une information sera faite auprès des administrés.

Philippe FROMION et Fabrice ARCHAMBAULT précisent également qu'un flyer pour l'entretien des trottoirs sera bientôt distribués aux Marémortains

Isabelle FERRIER fait part des dysfonctionnements de l'éclairage public, monsieur le maire informe les membres qu'un point sera fait prochainement avec le SDE18.

Philippe FROMION fait part aux conseillers que le problème de dépôt sauvage sur la commune est récurrent, il propose de réfléchir à l'acquisition d'une caméra de chasse.

Elisabeth MORCHOINE a fait part avant la réunion du montant des bénéfices de la fête des associations, il a été proposé que cette somme de 300 euros soit divisée entre les associations. Alexandre BONDON a suggéré qu'elle soit utilisée pour racheter du matériel qui servira à toutes les associations. Ce projet sera évoqué avec les associations.

Guillaume PORCHER informe les membres du conseil qu'il est nécessaire de racheter un ordinateur pour la gestion de la bibliothèque et une imprimante pour les usagers de celle-ci. Il se charge de demander des devis.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le recensement de la population sera en 2025 pour la commune de Morthomiers.

Séance levée à 20h15.

Le Maire, Fabrice ARCHAMBAULT

Le secrétaire de séance, Rémi CHABANNE



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Rémi Chabanne, the secretary of the meeting.

Diffusion sur le site de la commune  
le 14 Juin 2024